

Groupe de travail CNAS du 15 octobre 2014

JAMAIS DEUX SANS TROIS !

Ce groupe de travail du Conseil National d'Action Sociale s'est réuni sous la présidence de Mr GAZAVE, Sous-directeur des politiques sociales des ministères économiques et financiers. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- Discussion sur un projet de nouvelle répartition des BIL
- Point sur l'enquête logement
- Point sur les annonces ministérielles au CTM du 6 octobre
- Questions diverses

FO FINANCES est intervenue concernant les propos de Mme la Présidente de séance lors du groupe de travail CTM/CHSCT-M du 15 octobre 2014 arguant de crédits sous utilisés dans le budget de l'action sociale.

Nous considérons que tous les crédits action sociale sont indispensables dans le contexte actuel et que par conséquent la prévention des risques psychosociaux doit être pourvue d'une dotation de crédits supplémentaires spécifiques alloués au CHSCT-M.

Tout comme les Fédérations l'ont dénoncé le 14 octobre 2014, **FO FINANCES** juge inacceptable cette annonce du redéploiement des moyens de l'action Sociale vers la santé au travail.

Aucune réponse n'a été apportée à ce sujet.

Discussion sur un projet de nouvelle répartition des BIL

Lors d'un groupe de travail en mars 2014, la direction a présenté un premier projet de refonte du calcul du Budget d'Initiative Locale basé sur les effectifs de 2008. FO FINANCES, au vu du contenu du projet avait demandé une nouvelle étude avec une actualisation de l'effectif. C'est ainsi qu'une seconde version nous a été présentée. Bien que plus cohérente que la première, il n'en demeure pas moins que certains départements sont encore trop lourdement pénalisés par cette nouvelle répartition.

La direction précise qu'elle veut trouver la règle la moins injuste possible. Pour autant, il n'y aura jamais une répartition parfaite. Le prochain séminaire des délégués aura lieu le 12/13 novembre, une présentation du projet, sans pour autant qu'il devienne décisionnel, sera faite aux délégués à cette occasion.

FO FINANCES n'a cure de la difficulté engendrée par un exercice à budget constant. La règle actuelle de calcul du BIL (un retraité est égal à 10% d'un actif) n'est pas équitable au regard de la population retraités supérieures aux actifs dans certains départements,

FO FINANCES l'a toujours dénoncé.

C'est pourquoi, les fédérations ont demandé une nouvelle étude. Jamais deux sans trois !

Pour autant, dans une période où les agents sont de plus en plus en difficulté, où les emplois dans le domaine de l'action sociale sont réduits chaque année, où l'on rajoute aux CDAS des dépenses qui incombent au Secrétariat Général, **FO FINANCES** ne peut cautionner aucune baisse de Budget d'Initiative Locale.

Point sur l'enquête logement

FO FINANCES a demandé avant l'été, la restitution de l'enquête logements effectuée dans les départements.

La direction indique qu'au 1^{er} octobre, seulement 41 délégations ont présenté l'enquête dans leurs CDAS.

Elle précise que les délégués ont travaillé avec l'ensemble des acteurs locaux concernés. Les correspondants sociaux et les services des ressources humaines ont aussi été sollicités par les délégués pour finaliser l'enquête.

Certaines délégations ont indiqué avoir rencontré des difficultés pour obtenir des données et chiffres complets et fiables, notamment des préfectures et des SRIAS.

L'enquête a permis aussi aux nouveaux délégués d'une part, de connaître l'ensemble des possibilités offertes aux agents en matière de logement et, d'autre part, d'instaurer des relations avec des acteurs locaux.

Cette enquête a été demandée depuis longtemps par les fédérations et lancée en novembre 2013.

FO FINANCES déplore une nouvelle fois le manque de réactivité sur un sujet essentiel qui permettrait le recensement des besoins en matière de logements.

QUESTIONS DIVERSES

Délégation des Landes (40) : Le recrutement de la nouvelle déléguée est prévu au 1^{er} décembre.

Délégation de la Creuse (23) : la commission spéciale devra se réunir pour statuer sur une candidature.

Délégation des Vosges (88) : Deux candidats sont en ballottage, la commission devra se réunir prochainement.

Délégation de l'Eure et Loir (28) : Les fédérations ont interpellé la direction sur la décision prise de remplacer les jouets par des chèques cadeaux alors même que l'organisation de l'arbre de Noël a été actée en CDAS.

La direction précise que suite à la situation particulière de la déléguée, la délégation se retrouvant sans personnel pour assurer l'arbre de Noël, et la distribution de jouets notamment, c'est la solution la plus efficace pour assurer une continuité de service moins longue qui a été prise.

Elle informe que le spectacle aura bien lieu et que le remplacement des jouets se fera par des chèques cadeaux d'une valeur de 30€.

Point sur les annonces ministérielles au CTM du 6 octobre :

A l'occasion du Comité Technique Ministériel du 6 octobre 2014, Monsieur le Ministre a annoncé une stabilité du budget de l'action sociale et de la santé et sécurité au travail à hauteur de 179M€. Il a rappelé que la préservation de ce budget correspond pour le ministère à une vraie priorité.

C'est ainsi qu'il a annoncé

Pour le logement :

- la réservation de logements pour compenser les conventions qui arrivent à échéance entre 2016/2018, soit 250 logements environ,

- l'augmentation des montants des prêts pour les primo accédant s'agissant du dispositif d'accession à la propriété, ainsi que pour le prêt à l'amélioration de l'habitat.

Pour la restauration :

- augmentation du titre restaurant passant de 5€ (2,50 part salariale/ 2,50 part patronale) à 6€.

- Pas d'augmentation du reste à charge sur les repas servis aux restaurants administratifs.

Au-delà de ces annonces FO FINANCES reste dubitative lorsque la direction argue que le budget de l'action sociale est préservé et reste une priorité quand dans un même temps, on apprend l'augmentation de la réserve de précaution qui passerait de 7% à 8%, que le budget 2015 prévoit des suppressions d'emplois dans le secteur action sociale, que l'on fait supporter les loyers aux associations ALPAF, AGRAF et EPAF en 2015.

De toute évidence, il va bien falloir trouver les compensations. La nouvelle règle de calcul du BIL en fait partie.

**PRIORITÉ
AUX AGENTS**